



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**LE CONSEIL NATIONAL  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

**Délibération n°2023-01: Avis portant sur la Programmation pluriannuelle de l'énergie de l'archipel de Saint-Pierre et Miquelon pour la période 2019-2028**

Adopté le 21 mars 2023

Le Conseil national de la transition écologique,

Saisi par Monsieur le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires pour donner un avis sur la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) de l'archipel de Saint-Pierre et Miquelon pour la période 2019-2028, composé d'un rapport et d'un projet de décret reprenant les principales dispositions, de l'évaluation environnementale stratégique, de l'avis de l'autorité environnementale et de son mémoire en réponse, et d'une étude d'impact économique et social ;

1. Souligne la trajectoire et l'ambition politique visée par la PPE de l'archipel de Saint-Pierre et Miquelon, seule zone non interconnectée au climat subarctique, permettant de développer toutes les solutions pour atteindre un mix électrique renouvelable et équilibré et souligne l'importance de la sécurité d'approvisionnement ;
2. Salue l'ensemble des moyens mobilisés (cadre territorial de compensation, certificats d'économie d'énergie) pour maîtriser la demande en énergie et partage les objectifs retenus pour la consommation électrique (216GWh évités en 2028), souhaite que les efforts soient poursuivis sur l'habitat et les bâtiments, et souhaite chiffrer l'impact de cet objectif en termes de réductions d'émissions de gaz à effet de serre correspondantes ;
3. Salue l'importance de la péréquation tarifaire et de sa pérennité pour l'économie de l'archipel ;
4. Demande à ce que la biodiversité soit bien prise en compte lors des études de développement des énergies particulièrement les éoliennes, notamment au regard des enjeux de l'artificialisation des sols ;
5. Souhaite que soit fait référence à la sobriété énergétique en s'appuyant sur les actions d'éducation au développement durable et à l'environnement, déjà menées et à venir ;
- 6.1. S'interroge sur les conséquences d'une modification du mix électrique et de l'électrification des transports, pour l'équilibre économique du secteur des hydrocarbures de même que pour l'équilibre des recettes fiscales pour les collectivités ; souhaite que les

bioliquides respectent les critères définis par les art. L281-3 à L281-10 du code de l'énergie et que le coût carbone soit optimisé ;

6.2. Regrette que l'étude d'impact économique et social n'aborde pas les conséquences de la conversion du mix énergétique sur les activités économiques et les emplois liés au secteur des combustibles, et souhaite que les impacts économiques et sociaux ainsi que les opportunités de la transition énergétique soient étudiés (emploi, formation, évolution des métiers...);

7. Souhaite que les potentialités des énergies marines et de la géothermie soient étudiées en vue d'une exploration éventuelle ;

8. Salue le caractère réaliste et pragmatique de la PPE, et demande à ce que la mise en place d'indicateurs caractérise la mise en œuvre de la PPE.

### Résultats détaillés du vote de l'avis

« Pour » : 28 votes	Régions de France (2) ADF (2) AdCF (2) AMF (2)  FO (2) CFTC (1)  CPME (2) U2P (1) MEDEF (3) FNSEA (2)	LPO (1) FNE (1)  UNAF (1) CNAJEP (1) CFEEDD (1) FNPF (1)  Assemblée nationale (1) Assemblée nationale (1)  Sénat (1)
« Abstention » : 8 votes	CFE-CGC (1) CFDT (2) RAC (1) Surfrider (1) FNH (1)	UFC Que choisir (1) Les Amis de la Terre (1)
« Contre » : 1 vote	FNC (1)	
N'ont pas pris part au vote	CGT WWF Humanité et Biodiversité CLCV ESS France	

Avis certifié conforme par le Commissaire général au développement durable.